

Délibération n°2024-09-087

Date de convocation : 18 septembre 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Attribution d'une subvention au profit de l'association Centre Nautique de l'Arrée pour 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plougourvest, salle Le Pouldu, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné procuration

Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. LE BORGNE Laurent à Mme LE GUERN Marlène
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
M. PHELIPPOT Samuel à M. BRAS Philippe
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s) /

Absent(s) M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme LE FOLL Sylvie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Depuis 2012, la CCPL s'inscrit dans une politique de soutien au développement touristique et nautique sur le Lac du Drennec en soutenant les activités nautiques sur site.

L'association du Centre Nautique de l'Arrée propose des activités nautiques, de juin à septembre, encadrées par un professionnel de la voile (BE voile) au profit de tous, et notamment des plus jeunes, à travers des activités de groupe, des activités à destination des scolaires ou de la location de matériel.

Dans ce cadre, le CNA sollicite une subvention communautaire à hauteur de 7 500 euros pour l'année 2024.

Vu la conférence des maires en date du 17 septembre 2024 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Jean-Philippe Duffort, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide une subvention d'un montant de 7 500 euros au profit de l'association Centre Nautique de l'Arrée pour l'année 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 25 septembre 2024.

La Secrétaire de séance,
Sylvie LE FOLL.



Le Président,
Henri BILLON.

